

Votre contact

Madame Anne-Françoise LEFEUVRE
03 26 48 42 28

Durée

1 jour
7 heures

Public et prérequis

Tous les salariés titulaires du certificat SST à jour de validité, ayant des aptitudes physiques pour mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues d'un SST.

Le secouriste doit IMPERATIVEMENT se présenter à la formation avec sa carte de SST.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Acquisition des techniques et mises en situation d'accidents simulés Théorie intégrée à la pratique
Réflexion sur la prévention

Formateur

CROIX ROUGE

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable de maintenir ses compétences par :

La révision des gestes d'urgence, l'actualisation de la formation, l'application des principes de base à la prévention. Conformément aux arrêtés, le titulaire du Certificat de SST à jour de son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de Niveau I – PSC1 »

Contenu

Evaluation à partir d'un accident du travail simulé permettant de repérer les écarts entre l'exercice réalisé et le comportement attendu du SST.

Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence

Une partie consacrée à l'actualisation de la formation aux risques de l'entreprise, aux modifications du programme. Conduite à tenir complémentaire des risques spécifiques.

Suivi et évaluation

Validation d'au moins un cas concret.

Attestation de suivi de stage. A l'issue de la formation un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum de 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur.

Informations complémentaires

La formation étant pratique, il est conseillé de porter une tenue adaptée à la réalisation des gestes de secours. Réanimation cardio-pulmonaire : Mannequin adulte, mannequin junior, mannequin bébé, peau de visage pour chaque participant, défibrillateur automatisé externe de formation. Hygiène respectée. Jeu de support visuel de mise en situation, lot de matériel de simulation de cas concrets, support pédagogique remet à chaque participant.

Recyclage obligatoire pour tous les titulaires du certificat de SST :

La première formation continue après la formation initiale doit se dérouler dans un délai MAXIMUM de 24 mois. La CARSAT conseille, pour éviter de se retrouver hors délai et pour une meilleure efficacité un recyclage tous les 18 mois, de considérer les mois restants avant l'atteinte des 24 mois comme donnant une souplesse organisationnelle en cas d'imprévu (Conforme à la circulaire 32/2010 de la CNAMTS).